



Mairie de Virson
1 Place du Souvenir
17290 Virson
☎ : 05.46.35.51.96
@ : mairie@virson17.fr
Site internet : virson17.fr

Note de présentation synthétique du compte administratif 2023 voté le 25 mars 2024

1. Éléments de contexte

La commune de Virson comptait au 1er janvier 2023, 757 habitants (population municipale) plus 17 habitants au titre de la population comptée à part, soit un total de 774 Virsonnais.

La commune est membre de la Communauté de Communes Aunis Sud qui comprend 24 communes pour une population totale d'environ 32 000 habitants.

La commune de Virson n'a aucun commerce sur son territoire. C'est une commune rurale avec quelques exploitants agricoles.

2. Le compte administratif

Le compte administratif reprend les dépenses et les recettes effectuées durant l'année 2023.

Le budget de la commune prévu pour l'année 2023 s'élevait à 1 136 590,42 € dont 83,72% est affecté à la section de fonctionnement et 16,28% à l'investissement.

Les dépenses pour la section de fonctionnement s'élèvent à 547 425,95€ et les recettes s'élèvent à 949 591,91€. La section de fonctionnement est excédentaire pour un montant de 402 165,96€. Pour la section investissement, les dépenses s'élèvent à 68 529,14€, il n'y a pas de restes à réaliser pour cette année et les recettes à 70 984,95€. La section d'investissement est excédentaire pour un montant de 2 455,81€.

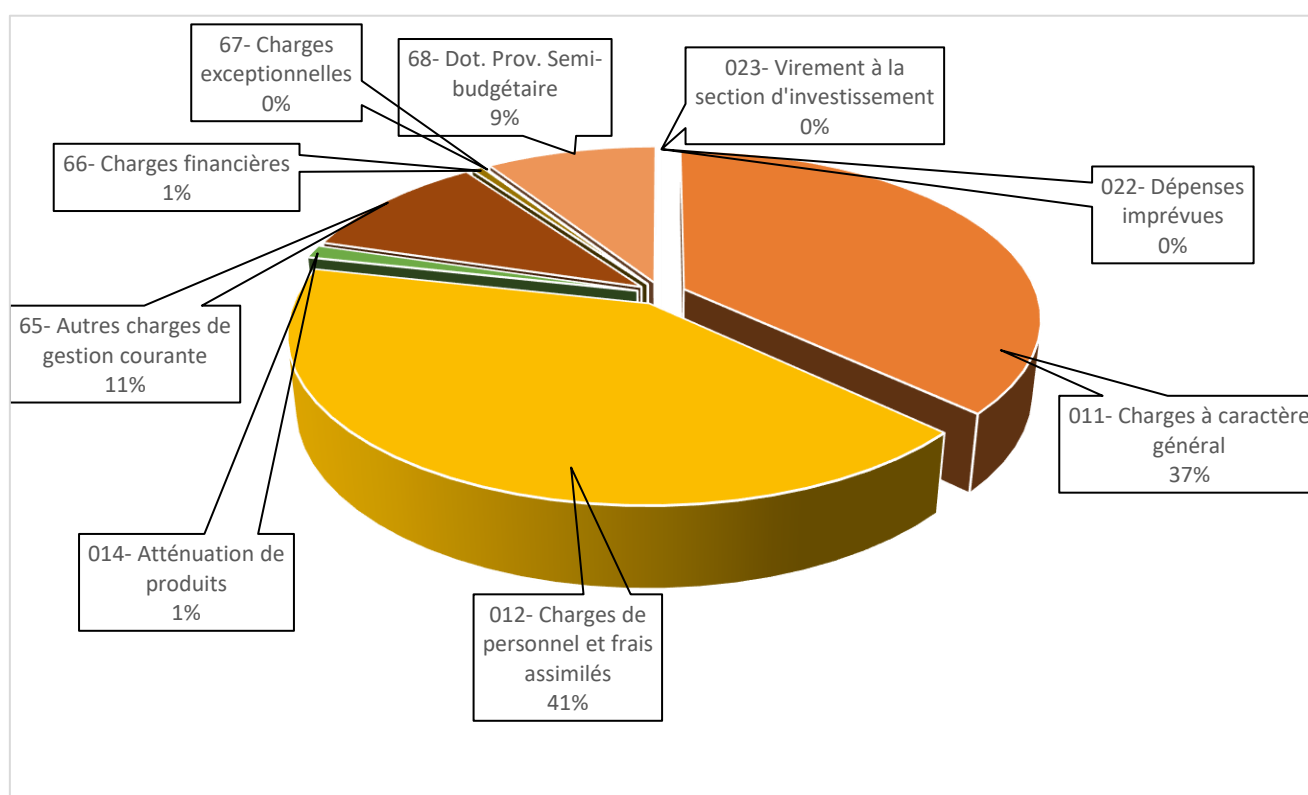
Le résultat de l'année 2023 est excédentaire pour un montant de 404 621,77€

A. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont réparties de la manière suivante :

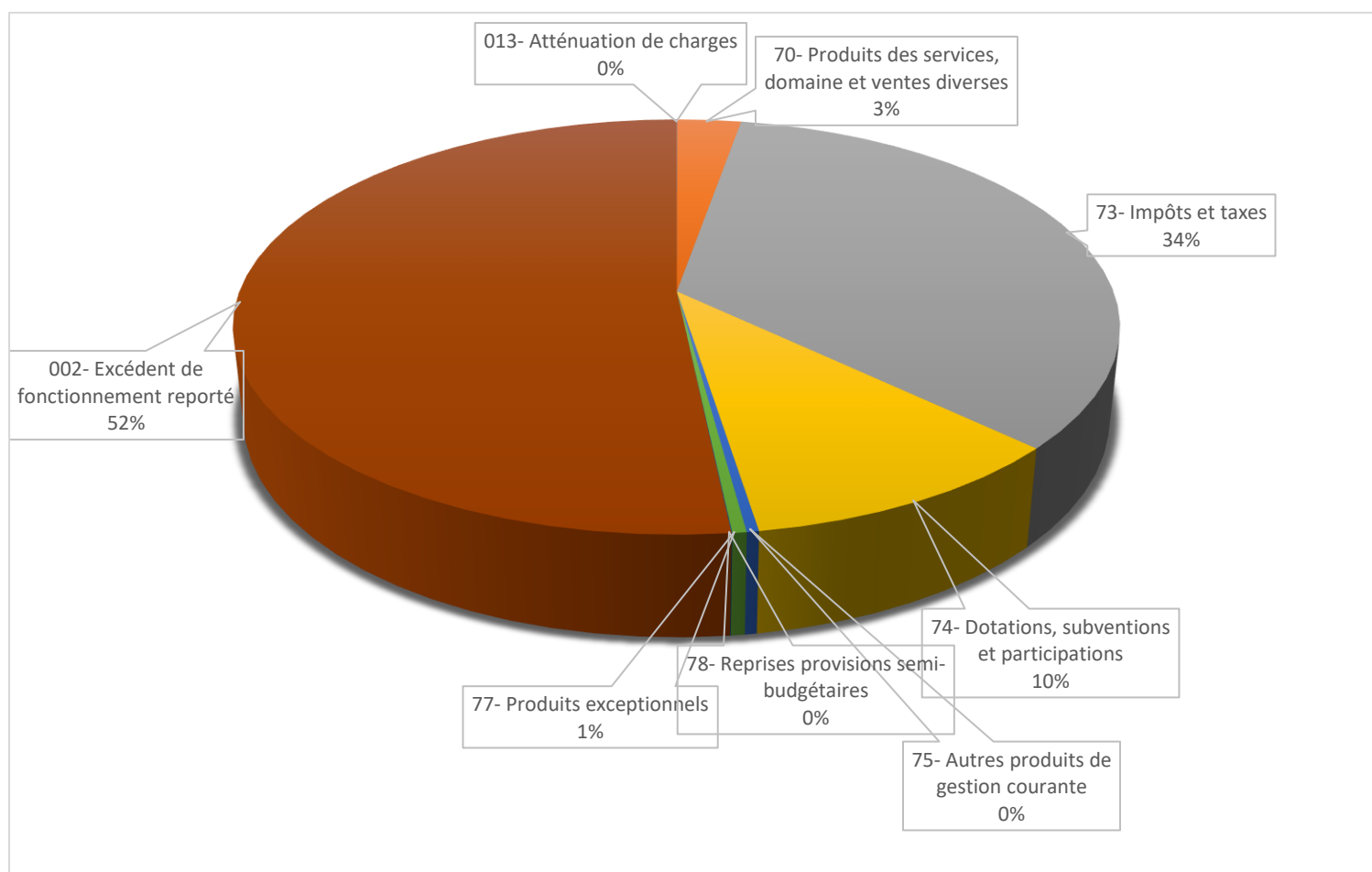
Opérations	Montants	Montants réalisés
011- Charges à caractère général	307 411,30 €	202 364,48 €
012- Charges de personnel et frais assimilés	302 200,00 €	227 070,64 €
014- Atténuation de produits	11 000,00 €	6 708,47 €
65- Autres charges de gestion courante	111 105,00 €	57 560,56 €
66- Charges financières	3 200,00 €	3 127,40 €
67- Charges exceptionnelles	900,00 €	594,40 €
68- Dot. Prov. Semi-budgétaire	50 000,00 €	50 000,00 €
022- Dépenses imprévues	28 662,22 €	0,00 €
023- Virement à la section d'investissement	137 054,67 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES	951 533,19	547 425,95 €



Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont réparties de la manière suivante :

Chapitres	Montants budgétisés	Montants réalisés
013- Atténuation de charges	114,88 €	114,88 €
70- Produits des services, domaine et ventes diverses	21 600,00 €	26 039,10 €
73- Impôts et taxes	299 000,00 €	325 872,07 €
74- Dotations, subventions et participations	136 506,33 €	99 092,29 €
75- Autres produits de gestion courante	3 583,72 €	3 585,24 €
77- Produits exceptionnels	0,00 €	4 160,07 €
78- Reprises provisions semi-budgétaires	231,80 €	231,80 €
002- Excédent de fonctionnement reporté	490 496,46 €	490 496,46 €
TOTAL RECETTES	951 533,19 €	949 591,91 €



B. La section d'investissement

Les Dépenses d'investissement

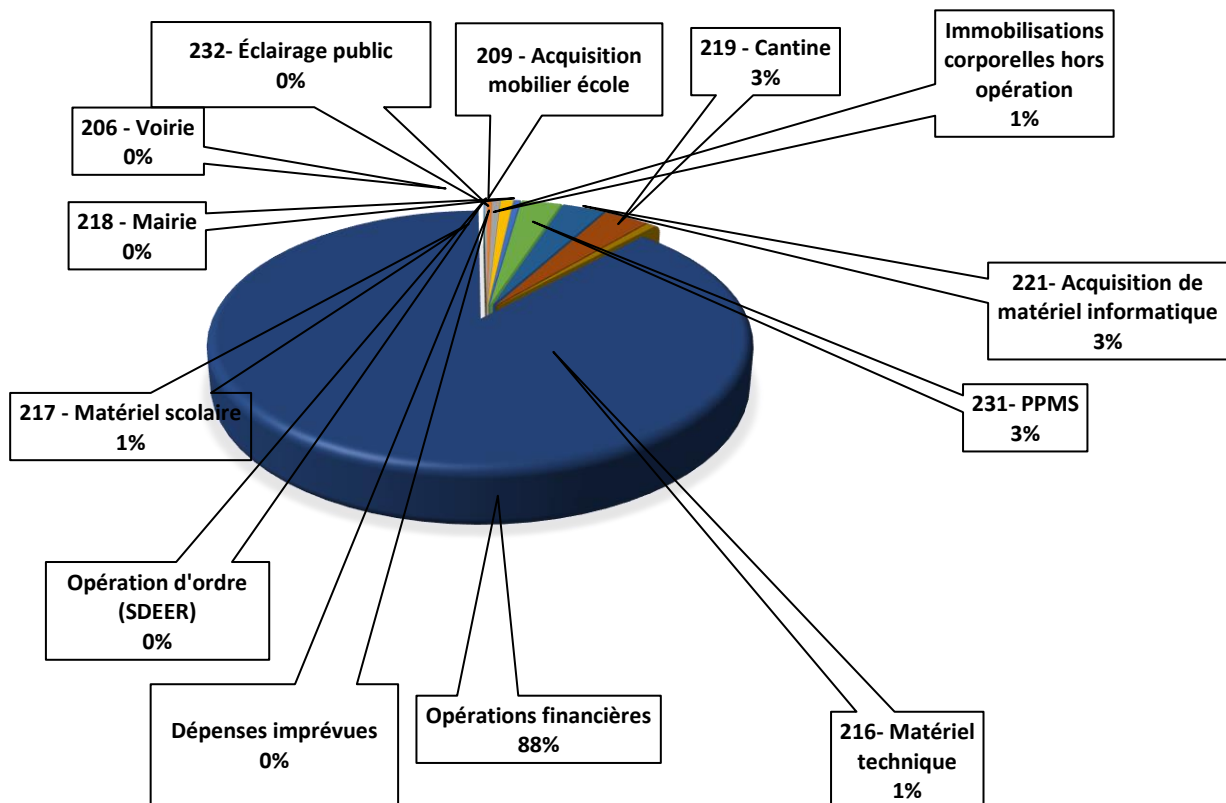
Les Dépenses d'investissement s'élèvent à 68 529,14€ et se répartissent de la façon suivante :

- 8 130.93 € de dépenses réelles (Opérations et immobilisation hors opérations)

- 60 264,33 € d'opérations financières
- 133,88 € opérations d'ordre (SDEER)

Ces dépenses d'investissement sont réparties de la manière suivante :

Opérations	Montants budgétisés	Montants réalisés
179 - Aménagement Bourg	24 000,00 €	0,00 €
206 - Voirie	25 000,00 €	0,00 €
209 - Acquisition mobilier école	6 000,00 €	250,80 €
216- Matériel technique	2 000,00 €	388,73 €
217 - Matériel scolaire	1 000,00 €	587,00 €
218 - Mairie	1 000,00 €	319,99 €
219 - Cantine	42 000,00 €	1 912,08 €
221- Acquisition de matériel informatique	2 100,00 €	2 054,78 €
231- PPMS	4 500,00 €	2 183,68 €
232- Éclairage public	2 000,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles hors opération	4 300,00 €	433,87 €
Opérations financières	60 264,33 €	60 264,33 €
Dépenses imprévues	10 000,00 €	0,00 €
Opération d'ordre (SDEER)	892,90 €	133,88 €
TOTAL DEPENSES	185 057,23 €	68 529,14 €



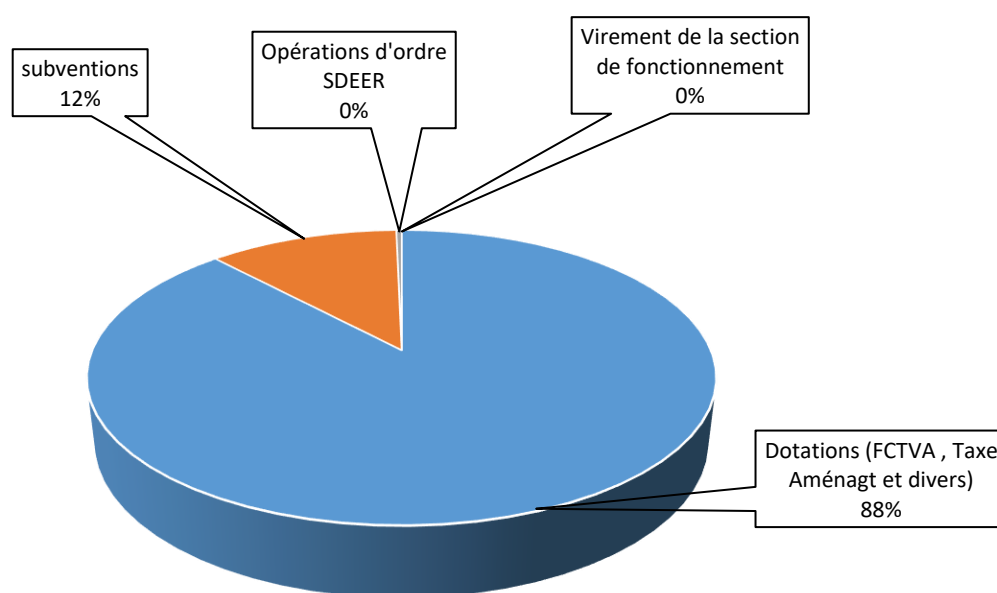
Les Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 70 984,95€ et se répartissent de la manière suivante :

- 39 652,47€ de recettes réelles (FCTVA, taxe d'aménagement, subvention, emprunt etc...)
- 133,88€ de recettes non individualisées
- 31 198,60€ d'excédent de fonctionnement capitalisé

Ces recettes d'investissement sont réparties de la manière suivante :

Opérations	Montants budgétisés	Montants réalisés
1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	31 198,60 €	31 198,60 €
Dotations (FCTVA , Taxe Aménagt et divers)	15 911,06 €	35 018,10 €
subventions	0,00 €	4 634,37 €
Opérations d'ordre SDEER	892,90 €	133,88 €
Virement de la section de fonctionnement	137 054,67 €	0,00 €
Total RECETTES	185 057,23 €	70 984,95 €



3. Affectation du résultat 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire N-1 (2022)	-31 198,60	Report déficitaire N-1 (2022)	0,00
Report excédentaire N-1 (2022)	0,00	Report excédentaire N-1 (2022)	490 496,46
Dépenses de l'exercice	37 330,54	Dépenses de l'exercice	547 425,95
Recettes de l'exercice	70 984,95	Recettes de l'exercice	459 095,45
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	33 654,41	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	-88 330,50
RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION (001)	2 455,81	RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION (001)	402 165,96
Restes à réaliser : dépenses	0,00	Affectation de l'investissement (1068)	0,00
Restes à réaliser : recettes	0,00	Complément d'affectation	0,00
Besoins de financement	0,00	Total à effectuer	0,00
PRÉLÈVEMENT À EFFECTUER	0,00	REPRISE N+1 EN FONCTIONNEMENT (002)	402 165,96

Le compte administratif voté présente un excédent de fonctionnement de 402 165,96€ et un excédent d'investissement de 2 455,81€. Cet excédent d'investissement d'un montant total de 2 455,81 € sera reporté sur le budget 2024.

4. Les taux d'imposition 2023

Le conseil a décidé de ne pas augmenter pour l'année 2023 les taux aux impôts directs locaux. Ils se présentent de la manière suivante :

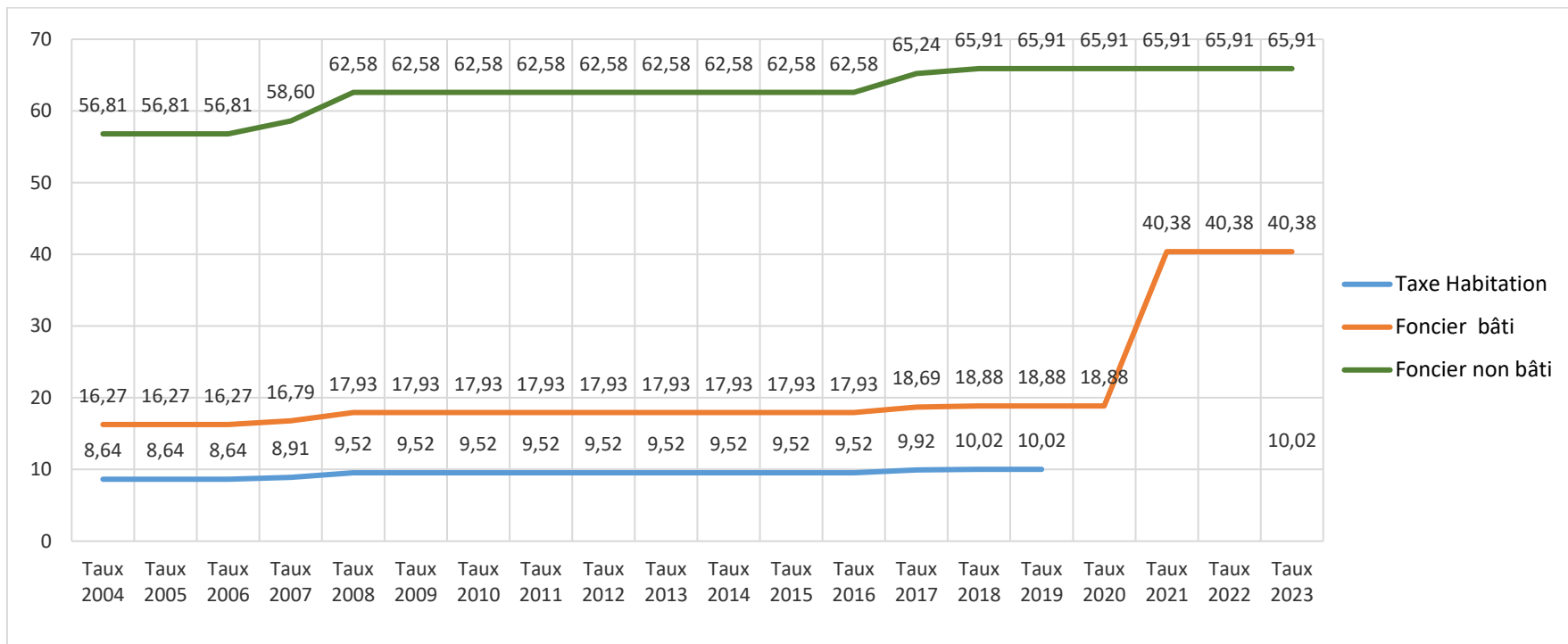
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,38%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 65,91%
- Taxe d'habitation sur résidences secondaires : 10,02%

Taxes	2022	2023	Produits attendus
Taxe d'habitation sur résidences secondaires		10,02%	3 510€
Taxe foncière bâti	40,38%	40,38%	245 995€
Taxe foncière non bâti	65,91%	65,91%	36 446€
Total			285 953€

Évolution du taux d'imposition à partir de l'année 2001

	Taxe Habitation sur résidences secondaires	Foncier bâti	Foncier non bâti
Taux 2004	8,64	16,27	56,81
Taux 2005	8,64	16,27	56,81
Taux 2006	8,64	16,27	56,81
Taux 2007	8,91	16,79	58,60
Taux 2008	9,52	17,93	62,58
Taux 2009	9,52	17,93	62,58
Taux 2010	9,52	17,93	62,58
Taux 2011	9,52	17,93	62,58

Taux 2012	9,52	17,93	62,58
Taux 2013	9,52	17,93	62,58
Taux 2014	9,52	17,93	62,58
Taux 2015	9,52	17,93	62,58
Taux 2016	9,52	17,93	62,58
Taux 2017	9,92	18,69	65,24
Taux 2018	10,02	18,88	65,91
Taux 2019	10,02	18,88	65,91
Taux 2020	0	18,88	65,91
Taux 2021	0	40,38	65,91
Taux 2022	0	40,38	65,91
Taux 2023	10,02	40,38	65,91



5. L'endettement de la commune

La commune a plusieurs emprunts aux banques dont les remboursements s'étalent de la manière suivante :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2020	222 083,69	29 193,38	6 020,98	35 214,36	192 890,31
2021	192 890,31	30 061,86	5 067,84	35 129,70	162 828,45
2022	162 828,45	29 635,74	4 094,22	33 729,96	133 192,71
2023	133 192,71	29 065,73	3 127,40	32 193,13	104 126,98
2024	104 126,98	23 127,99	2 255,91	25 383,90	80 998,99
2025	80 998,99	23 820,14	1 479,08	25 299,22	57 178,85
2026	57 178,85	15 512,30	719,36	16 231,66	41 666,55
2027	41 666,55	6 666,68	497,42	7 164,10	34 999,87
2028	34 999,87	6 666,68	412,74	7 079,42	28 333,19
2029	28 333,19	6 666,68	328,08	6 994,76	21 666,51
2030	21 666,51	6 666,68	243,42	6 910,10	14 999,83
2031	14 999,83	6 666,68	158,74	6 825,42	8 333,15
2032	8 333,15	6 666,68	74,08	6 740,76	1 666,47
2033	1 666,47	1 666,47	5,29	1 671,76	0,00
Total		222 083,69	24 484,56	246 568,25	

L'encours de dette au 01/01/2023 : 133 192,71€

Remboursement des annuités 2023 (emprunts) :

Remboursement du capital : 29 065,73€ (investissement)

Intérêts : 3 127,40€ (fonctionnement)

Total : 32 193,13€

La commune n'a plus d'emprunts avec le SDEER.

6. Les effectifs de la collectivité

Au 31/12/2023, la commune emploie 4 agents titulaires, 1 agent stagiaire, 1 agent contractuel et 1 agent en CDD. La commune a fait appel au centre de gestion pour cet agent en CDD. Elle fait également appel à l'association d'aide à l'emploi et au centre de gestion pour quelques remplacements.

Les charges de personnel pour l'année 2023 se répartissent de la façon suivante :

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	Montants budgétisés	Montants réalisés	Pourcentage
6218 - Autres personnel extérieur	85 000,00 €	55 327,50 €	24,37%
6332 - Cotisations versées au FNAL	300,00 €	106,18 €	0,05%
6336 - Cotisations au centre national et CNFPT	2 500,00 €	2 060,34 €	0,91%
6338 - Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	500,00 €	318,47 €	0,14%
6411 - Personnel titulaire	130 000,00 €	93 085,92 €	40,99%
6413 - Personnel non titulaire	15 000,00 €	16 287,39 €	7,17%
6451 - Cotisations à l'URSSAF	25 000,00 €	18 563,03 €	8,18%
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	30 000,00 €	28 383,23 €	12,50%
6454 - Cotisations aux ASSEDIC	2 000,00 €	660,21 €	0,29%
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	10 000,00 €	8 436,59 €	3,72%
6456 - Versement au FNC du supplément familial	100,00 €	510,00 €	0,22%
6458 - Cotisations aux organismes sociaux	500,00 €	348,00 €	0,15%
64731- Versées directement	0,00 €	2 320,61 €	1,02%
6475 - Médecine du travail, pharmacie	1 000,00 €	533,19 €	0,23%
6478- Autres charges sociales diverses	0,00 €	17,98 €	0,01%
6488 - Autres charges	300,00 €	112,00 €	0,05%
TOTAL	302 200,00 €	227 070,64 €	100,00%

